



Synthèse de la séance du 7 juin 2010

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/06/10** **Modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cuges-les-Pins – Adaptation du règlement à la réalisation de la Zac des Vigneaux et changement du bénéficiaire des Emplacements Réservés n°2 et 3 prévus pour la déviation de la RD8n au bénéfice de la commune de Cuges-les-Pins.** Par arrêté n°92/2010 – CAB en date du 3 février 2010, un projet de modification du Plan d'Occupation des Sols, valant actuellement Plan Local d'Urbanisme, a été lancé en vue d'adapter le règlement pour la réalisation de la ZAC des Vigneaux et de définir un emplacement réservé au bénéfice de la commune pour la déviation de la RdN8. Ces deux points ont fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de 33 jours qui s'est déroulée du 22 février 2010 au 26 mars 2010 inclus. En conséquence, le Conseil municipal est amené à adopter le dossier de modification du P.O.S. proposé avec ses rectifications suite au rapport du commissaire enquêteur, aux observations de l'Etat et au courrier du CG13 et à approuver ladite modification du P.O.S. La modification n°15 du Plan d'Occupation des Sols, aujourd'hui soumise à l'approbation du Conseil, concerne donc les points suivants : l'adaptation du règlement pour la réalisation de la ZAC des Vigneaux et le changement de bénéficiaire des ER n°2 et n°3, prévus pour la déviation de la RD8n, au bénéfice de la commune de Cuges-les-Pins. *Délibération adoptée par 21 voix pour et 5 abstentions (Alain Ramel, Marie-Odile Roux, Bernard Destrost, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibérations n° 02/06/10 à 03/06/10** **Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage multisports de combat et d'un stage de « découverte du milieu marin ».** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation de deux stages devant se dérouler au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter le tarif. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/06/10** **Contrat cadre de protection sociale du personnel territorial concernant la santé/prévoyance/ dépendance du CDG13.** La loi du 19 février 2007 prévoit la possibilité pour les centres de gestion d'« assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents des collectivités qui le demandent ». Le CDG13 souhaite ainsi faire profiter les collectivités et leurs agents des bénéficiaires d'une mutualisation et d'une mise en concurrence des prestataires. Par courrier en date du 3 mai écoulé, le Centre de Gestion de la Fonction publique des Bdr a demandé si nous souhaitions le mandater pour une mise en concurrence dans les domaines de la protection santé complémentaire, de la prévoyance contre les accidents de la vie et de la garantie dépendance. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et pour cela d'autoriser monsieur le maire à signer une lettre de confirmation. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/06/10** **Décision modificative – Budget principal.** Il y a lieu de procéder à des réaménagements divers au sein de différents programmes, des recettes nouvelles (remboursement d'honoraires d'avocat par notre assurance, vente de vieux véhicules...) permettant de réajuster certaines dépenses. *Délibération adoptée par 21 voix pour et 5 contre (Alain Ramel, Marie-Odile Roux, Bernard Destrost, Catherine Lognos et France Leroy).*

Modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cuges-les-Pins – Adaptation du règlement à la réalisation de la Zac des Vigneaux et changement du bénéficiaire des Emplacements Réservés n°2 et 3 prévus pour la déviation de la RD8n au bénéfice de la commune de Cuges-les-Pins

Monsieur le maire rappelle que la modification du POS proposée a été lancée par arrêté. Il indique que la Zac des Vigneaux est de la compétence de la Communauté d'Agglomération contrairement à l'adaptation du règlement du POS qui revient à la commune. Il mentionne ensuite la lettre du Conseil général qui confirme le transfert des emplacements réservés 2 et 3, prévus initialement pour la déviation de la RD8n, au bénéfice de la commune. Il ajoute : « *ces emplacements réservés sont inscrits au POS depuis 1986 et étaient de la responsabilité de l'Etat jusqu'à ce que les lois de décentralisation les transfèrent au Conseil général* ».

Le Conseil municipal est amené, aujourd'hui, par cette délibération, à valider ce changement de bénéficiaire au profit de la commune. Dans l'immédiat, ce transfert de bénéficiaire permettra de limiter l'urbanisation en empêchant que les terrains situés au Nord de la déviation deviennent constructibles.

Dans un deuxième temps,

une modification simplifiée du POS sera lancée afin d'enlever une partie de l'emplacement réservé 3 se trouvant sur la parcelle AM205, appartenant à la mairie, en vue de réaliser le parking qui desservira le nouveau groupe scolaire. Monsieur le maire indique que le permis de construire est actuellement en cours d'examen. Les commissions de sécurité et d'accessibilité se sont prononcées favorablement.

Madame Leroy souhaite quelques précisions quant aux commerces qui seront installés dans la ZAC des Vigneaux.

Monsieur le maire répond que rien n'a été arrêté à ce jour si ce n'est une volonté municipale qu'il n'y ait pas de commerce concurrentiel. La préférence pour la grande surface s'est portée sur le Groupe Carrefour, et comme 8 à Huit appartient à ce groupe, le gérant actuel, monsieur Pecqueux, sera associé à la nouvelle surface. Cette grande surface ne fera donc pas concurrence au 8 à Huit

mais sera une garantie supplémentaire pour sa pérennisation. Quant aux commerces qui devraient voir le jour, il y aurait une auto école, un ou deux restaurants et une agence immobilière d'un cugeois. La deuxième pharmacie ne pourra pas être implantée car le seuil de population à atteindre est 7500 habitants, aussi, il sera difficile de garder un local à cet effet. Il mentionne ensuite que la Banque postale devrait être associée au financement des logements qui seront à la vente et jouera le rôle d'investisseur en proposant des prêts ; cela débouchera peut-être sur le financement d'un bureau de poste neuf.

Monsieur Gubler tient à souligner que ce dossier a été bien monté et ne peut que féliciter et remercier la Communauté d'Agglomération qui a collaboré efficacement avec les agents du service urbanisme de la mairie. Tout cela devrait réduire les délais pour l'obtention du permis pour l'école.



**Monsieur le maire, après avoir répondu aux questions du public,
lève la séance du Conseil municipal à 20 h 30.**